



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 10 septembre 2026

WFP/EB.2/2026/6-B/4/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Zimbabwe (2022-2026)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Zimbabwe pour la période 2022-2026. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, l'évaluation a permis de répondre au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage, et a guidé l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de pays.

L'évaluation a donné lieu à trois recommandations, dont deux sont d'ordre stratégique et une d'ordre opérationnel. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

Mme B. Clemens
Directrice de pays
courriel: barbara.clemens@wfp.org

M. P. Manjera
Fonctionnaire chargé de l'analyse et de la cartographie
de la vulnérabilité
courriel: pianos.manjera@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: janvier 2028 Recommandation 1: Modifier le rôle que joue le PAM dans le domaine des interventions face aux crises en abandonnant la fourniture d'une aide humanitaire de grande envergure durant les situations d'urgence saisonnières prévisibles pour se concentrer sur le renforcement des systèmes de protection sociale et d'intervention face aux crises dirigés au niveau national, tout en conservant la capacité de fournir une assistance directe durant les situations d'urgence extrêmes lorsque les moyens d'intervention du Gouvernement sont insuffisants.	Bureau de pays et Siège mondial	La recommandation est acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.1 Passer de la fourniture d'une assistance de grande envergure prolongée pendant les périodes de soudure à un modèle prévoyant un appui sous forme de services techniques et de services communs (notamment dans les domaines de la logistique, de l'entreposage et de la coordination du transport). Adapter l'assistance aux vulnérabilités et aux contraintes structurelles propres aux populations de réfugiés tout en conservant la capacité d'intensifier et de fournir directement une aide humanitaire lorsque les chocs dépassent les capacités d'intervention du Gouvernement.	Bureau de pays et Siège mondial Le PAM et ses partenaires ont dépassé le stade de la planification pour mettre en place les systèmes, les capacités et les modalités opérationnelles nécessaires pour agir rapidement lorsque les risques apparaissent. Ils sont notamment convenus de seuils de déclenchement des mesures anticipatoires, ont renforcé les dispositifs de préparation dirigés par le Gouvernement, et mis en place des outils numériques destinés à faciliter le suivi, l'alerte rapide et la prise de décisions. Le PAM gère des mécanismes d'exécution et des accords de veille avec les fournisseurs de services qui lui permettront d'intensifier rapidement l'assistance lorsque les seuils d'alerte seront atteints et que les ressources seront disponibles.	La recommandation est acceptée. Dans le cadre du prochain PSP pour le Zimbabwe (2027-2031), le PAM donnera priorité à l'assistance technique, comme le préconise l'évaluation du PSP pour 2022-2026 dans ses conclusions et compte tenu des capacités dont le Gouvernement fait preuve en matière de préparation aux situations d'urgence, et cessera de fournir une assistance prolongée pendant la période de soudure. Le PAM apportera une assistance adaptée aux besoins des populations du camp de réfugiés de Tongogara, laquelle prévoit un ensemble d'activités intégrées ainsi qu'un appui intégré en faveur de la résilience, tous mis au point avec le Gouvernement au titre du nouveau PSP. Le mémorandum d'accord pluriannuel qui vise à fournir des services administratifs communs aux organismes des Nations Unies au Zimbabwe est achevé, témoignant du développement de la gamme de services communs proposés par le PAM.	1. Le PAM mettra la dernière main à sa stratégie d'ancrage local au Zimbabwe, y compris les dispositions relatives au réseau logistique stratégique, qui pose les bases pour l'établissement d'une zone de regroupement de l'aide humanitaire complétée par des centres satellites, l'objectif étant d'améliorer les travaux de préparation aux situations d'urgence et de développer les capacités des acteurs locaux de mener des activités de préparation durables. En outre, le PAM participera à la rédaction d'un plan d'intervention humanitaire "en attente" qui permettra de veiller à ce que, en cas de choc majeur, une intervention puisse être déployée et ajustée rapidement, préservant ainsi la capacité du PAM d'intensifier l'assistance en cas d'urgence. <i>(renvois: voir les mesures de préparation préconisées dans la recommandation 3, y compris concernant le registre social, et les accords à long terme prévus dans la recommandation 1.3)</i>	Bureau de pays	Septembre 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.2 En collaboration avec une sélection de partenaires, contribuer au déploiement du registre social national en fournissant une aide technique portant sur la conception des systèmes et la gouvernance des données, l'intégration numérique et les cadres de financement en vue de garantir la couverture des groupes les plus exposés à l'insécurité alimentaire.	Bureau de pays et Siège mondial	La recommandation est acceptée. Le PAM contribue à l'harmonisation des normes relatives aux données reliant les évaluations de la vulnérabilité, les données de registre et celles des programmes d'aide sociale. Le PAM s'appuie sur les progrès considérables réalisés jusqu'ici, comme le recensement des critères SCOPE et des critères du registre social, et la participation du PAM au groupe de travail opérationnel sur le registre social. Par ailleurs, des études concernant l'impact sur la vie privée de l'aide apportée pendant la saison de soudure ont été menées à bien entre 2024 et 2026.	2. Le PAM collectera une première série de données dans les districts prioritaires les plus menacés par l'insécurité alimentaire afin de contribuer à étoffer les données présentes dans le registre et à assurer la couverture des groupes à risque. Cela permettra de fournir un appui technique durable au développement du registre social du Zimbabwe pendant toute la durée du PSP.	Bureau de pays et Siège mondial	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.3 Renforcer les systèmes nationaux d'action anticipatoire en affinant en permanence les seuils et les critères de déclenchement et en aidant le Gouvernement à transposer au plan opérationnel les plans d'intervention d'urgence, en reliant les mesures de préparation à des mécanismes de financement flexibles spécialement conçus et à des processus simplifiés d'achat et d'approvisionnement de sorte que les ressources puissent être rapidement débloquées lorsque les seuils sont atteints.	Bureau de pays et Siège mondial	La recommandation est acceptée. Le PAM et ses partenaires ont dépassé le stade de la planification pour mettre en place les systèmes, les capacités et les modalités opérationnelles nécessaires pour agir rapidement lorsque les risques apparaissent. Ils sont notamment convenus des seuils de déclenchement des mesures anticipatoires, ont renforcé les dispositifs de préparation dirigés par le Gouvernement, et mis en place des outils numériques destinés à faciliter le suivi, l'alerte rapide et la prise de décisions. Le PAM gère des mécanismes d'exécution et des accords de veille avec les fournisseurs de services qui lui permettront d'intensifier rapidement son assistance lorsque les seuils d'alerte seront atteints et que les ressources seront disponibles.	3. Le PAM a fini de mettre au point les critères et les seuils de déclenchement des mesures anticipatoires, utilisé sa plateforme PRISM pour visualiser et suivre les données et aidé le Gouvernement à achever et à mettre en œuvre des plans d'urgence et d'action anticipatoire multirisques, en collaboration avec ses partenaires. En outre, le PAM a établi un fichier des prestataires de services de transport et des fournisseurs et gère des accords à long terme pour être prêt à intervenir en cas d'urgence dès que les fonds seront mis à disposition ou que les seuils de déclenchement seront atteints.	Bureau de pays	Juillet 2026	Terminé, recommandation prête à être classée

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juillet 2028 Recommandation 2: Axer les programmes de résilience en milieu rural et urbain sur des interventions ayant fait la preuve de leur efficacité et de leur pérennité, et les intégrer activement aux systèmes des partenaires et du Gouvernement.	Bureau de pays et Siège mondial	La recommandation est acceptée.				
2.1 Renforcer la production de données factuelles sur les programmes de résilience en milieu urbain et rural pour étayer les enseignements et harmoniser les modèles (préciser les composantes essentielles des systèmes alimentaires et faciliter l'adaptation au contexte), notamment au moyen d'évaluations transnationales ou régionales susceptibles d'éclairer les futurs programmes à différents niveaux: conception, sensibilisation, mobilisation des ressources et partenariats stratégiques.	Bureau de pays et Siège mondial	La recommandation est acceptée. Le prochain PSP donnera directement suite à cette recommandation, son effet direct 2 étant conçu autour d'activités intégrées d'appui à la résilience mises au point avec le Gouvernement et les partenaires, en suivant une approche globale qui s'applique à l'ensemble du pays plutôt qu'une approche fondée sur des critères géographiques.	1. Le bureau de pays renforce actuellement la production de données factuelles, et ce de plusieurs manières. Le PAM établira un référentiel de connaissances centralisé regroupant les données factuelles et les enseignements tirés des programmes conjoints et des approches axées sur l'action collective. Cette initiative s'appuiera sur les progrès réalisés en matière de documentation des enseignements, qui mettent en évidence l'avantage comparatif du PAM et ont déjà abouti à la sélection de ce dernier pour diriger des approches axées sur l'action collective.	Bureau de pays	Avril 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
		Le PAM a documenté et consolidé un cadre initial de résilience normalisé mais adaptable au contexte, qui définit les composantes essentielles des systèmes alimentaires, en s'appuyant sur les données factuelles et les enseignements tirés des premières phases de la mise en œuvre. Le plan d'exécution correspondant continuera d'être affiné pendant toute la durée du PSP à mesure que de nouveaux éléments factuels apparaîtront. À l'appui des programmes de résilience, le PAM a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources et de communications conjointement avec les principaux partenaires stratégiques, les institutions gouvernementales, ainsi que les acteurs du milieu universitaire et du secteur privé.	2. Le PAM commandera et mènera à bien une évaluation décentralisée de certains programmes de résilience afin de rassembler des données justifiant leur reproduction à plus grande échelle par le Gouvernement au-delà de la période couverte par le PSP.		Décembre 2029	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: janvier 2027 Recommandation 3: Favoriser l'institutionnalisation des systèmes de ciblage et de protection sociale fondés sur des données factuelles au sein des structures gouvernementales tout en veillant à ce que le PAM conserve l'indépendance opérationnelle nécessaire pour déterminer et fournir une assistance adaptée aux besoins.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.1 Veiller à ce que les objectifs des programmes du PAM et du Gouvernement et les dispositifs de ciblage soient cohérents en ayant recours à la planification conjointe et à des critères de vulnérabilité harmonisés, tout en contrôlant et en documentant de manière systématique l'indépendance opérationnelle du PAM pour détecter et gérer les compromis susceptibles de nuire à l'efficacité et à l'équité des résultats.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée. Le PAM a participé à la mise au point d'un guide relatif au registre social et a contribué à élaborer une stratégie d'atténuation des déficits alimentaires qui fournit la base opérationnelle nécessaire à l'harmonisation des processus de ciblage et d'évaluation de la vulnérabilité. Le PAM a collaboré à l'élaboration d'un dispositif harmonisé de ciblage, comprenant notamment des critères de vulnérabilité normalisés pour les groupes marginalisés, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des déficits alimentaires et des travaux du Comité d'évaluation des moyens d'existence du Zimbabwe, et l'a présenté au Gouvernement pour aval. En outre, le PAM a établi un processus interne pour valider les résultats et documenter son indépendance opérationnelle.	1. Le PAM mettra au point un système de suivi pour répertorier systématiquement les interactions du PAM avec le Gouvernement, les partenaires coopérants et d'autres acteurs dans les domaines du ciblage, de l'évaluation de la vulnérabilité et de la protection sociale. Le PAM procédera également à un examen annuel des processus des programmes d'assistance relatifs au ciblage et à la protection sociale qui permettra de recenser les cas où des compromis ont dû être trouvés entre les programmes fondés sur les besoins et la nécessité de s'adapter, ainsi que les mesures prises pour les gérer et les enseignements tirés de ces expériences afin de renforcer les connaissances institutionnelles et le processus décisionnel.	Bureau de pays	Décembre 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.2 Renforcer les systèmes nationaux de données sur la sécurité alimentaire et la protection sociale en remédiant aux problèmes d'intégration, d'analyse et d'utilisation des données. Pour ce faire, il faudrait établir des liens entre les évaluations de la vulnérabilité, les registres des bénéficiaires et les systèmes d'alerte rapide et améliorer les outils de visualisation des données dans le but de favoriser le ciblage, la planification et la budgétisation fondés sur des données factuelles et au bout du compte, de renforcer l'indépendance opérationnelle.	Bureau de pays	Le PAM a mis au point un plan interne intitulé "Targeting the Zim Way" qui définit les démarches visant à maintenir une capacité d'analyse indépendante en matière de sécurité alimentaire, un suivi des prix du marché et une capacité complémentaire d'analyse de la vulnérabilité. Bien qu'elles aient été élaborées dans le cadre des programmes d'assistance en période de soudure, des fonctions analytiques similaires continuent de faciliter la prise de décisions fondée sur les données factuelles lorsque les systèmes nationaux se heurtent à des contraintes. Le PAM a amélioré les outils de visualisation et d'analyse des données dans le cadre de PRISM pour faciliter les processus du Gouvernement en matière de ciblage, de planification et d'action anticipatoire, en renforçant l'accessibilité et l'utilisation des éléments factuels pour faciliter la prise de décisions. La plateforme PRISM contribue désormais au suivi des risques climatiques et à la diffusion des informations sur le niveau des seuils déclenchant l'action anticipatoire pour orienter les mesures de préparation et les interventions.	2. Le PAM élaborera un plan de renforcement des capacités et un outil de suivi pour les systèmes nationaux de collecte et d'analyse des données sur la sécurité alimentaire et la protection sociale, en veillant à ce que des protocoles d'intégration des données soient bien établis et que les ressources soient allouées de manière optimale. Le PAM élaborera des procédures opératoires normalisées pour répondre aux demandes qui lui sont adressées par le Gouvernement en matière de renforcement des capacités. Cela permettra de définir les actions prioritaires en matière d'appui technique pendant toute la durée du PSP, y compris les mesures visant à renforcer la pérennisation des capacités techniques au niveau institutionnel, et de mettre au point une base de données factuelles cohérente pour le ciblage et la planification des programmes aux niveaux national et infranational.	Bureau de pays	Janvier 2027	En cours